

Vaccination anti-Covid: la prolongation du flux A confirmée et précisée en Ehpad

Article 18/03/2021

Pour "parachever" la protection des résidents, les livraisons de vaccins par le flux A vont bel et bien se poursuivre, avec deux dates de rotations fixées. Brigitte Bourguignon l'a annoncé aux fédérations d'Ehpad, a indiqué son cabinet à Gerontonews. La Fnaqpa et le Synerpa confirment, soulagés.

Alors que la situation épidémique se tend à nouveau en France, l'assurance que la campagne vaccinale va bien pouvoir se terminer pour la plupart des résidents ôte un véritable poids des épaules des directeurs d'Ehpad, ont rapporté les deux fédérations à Gerontonews ce 18 mars.

Lors de la réunion hebdomadaire avec les acteurs du grand âge, au soir du 17 mars, la ministre déléguée chargée de l'autonomie a indiqué que "le taux d'occupation de lits de réanimation dans les hôpitaux est très préoccupant. Il continue d'augmenter, se situant aujourd'hui à 99% en Ile-de-France" et il est "supérieur à 100% dans les Hauts-de-France et en Provence-Alpes-Côte-d'Azur", selon le compte-rendu transmis par son cabinet à Gerontonews ce 18 mars.

En début de soirée, le premier ministre, Jean Castex, a annoncé un confinement 7J/7 en Ile-de-France et dans les Hauts-de-France, ainsi que dans les Alpes-Maritimes, la Seine-Maritime et l'Eure, à partir du 20 mars, afin d'affronter ce qu'il a qualifié de "3e vague" de l'épidémie de Covid-19.

Des mesures resserrées qui ne vont pour l'heure pas influencer sur [le protocole d'allègement](#) diffusé le 12 mars à l'adresse des Ehpad, étant donné l'avancée de la campagne vaccinale, avec au soir de ce 18 mars près de 90% des résidents d'Ehpad et d'unités de soins de longue durée (USLD) protégés.

Des "rotations" via le flux A prévues les semaines des 29 mars et 19 avril

C'est pourquoi la confirmation de "la prolongation du flux A pour parachever la vaccination" en établissement, [que la ministre avait promise lors de la réunion du 10 mars](#), avec un calendrier qui a été précisé, constitue le principal motif de réjouissance de la réunion du 17 mars, a rapporté Clémence Lacour, responsable des relations institutionnelles au sein de la Fédération nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées (Fnaqpa), auprès de Gerontonews ce 18 mars.

Même satisfaction côté Syndicat national des établissements et résidences privées pour personnes âgées (Synerpa): "la certitude" que le flux A allait être prolongé, "nous ne l'avons eue que depuis lundi [15]-mardi [16 mars]", dates auxquelles les agences régionales de santé (ARS) ont commencé à solliciter les adhérents sur le nombre de doses à commander, a de son côté détaillé Florence Arnaiz-Maumé, sa déléguée générale.

"La première rotation va pouvoir être organisée à compter de la semaine du 29 mars. La deuxième, qui concernera les deuxièmes injections, débutera dans la semaine du 19 avril. Enfin, les livraisons prendront fin la semaine du 3 mai", a annoncé Brigitte Bourguignon selon son cabinet, ajoutant que "les commandes pour ces nouvelles rotations pourront être passées à partir du 22 mars par les pharmacies d'officine de rattachement des Ehpad ou par les PUI [pharmacies à usage intérieur]".

"Des solutions alternatives doivent être trouvées, en lien avec l'ARS: mobilisation du médecin traitant ou d'équipes mobiles, par exemple", a répété la ministre, comme lors de la réunion du 10 mars.

Elle a ajouté qu'"un dispositif est également mis en place pour les futurs entrants en Ehpad". Pour ceux ayant séjourné "en établissement de santé avant leur entrée, la vaccination doit être organisée, dans la mesure du possible, au sein de l'établissement de santé".

"Pour les personnes qui entrent en Ehpad depuis leur domicile, des solutions d'"aller vers" sont mobilisées pour les vacciner, comme pour toutes personnes âgées à domicile", a complété Brigitte Bourguignon.

"Un suivi épidémiologique" plus près du terrain pour les Ehpad

Lors de la réunion, la ministre a aussi répété que les mesures d'allègement "n'ont de sens que si elles permettent de maintenir en sécurité les résidents".

Elle a annoncé "mettre en place un suivi épidémiologique très précis pour continuer d'observer la situation" en établissement "de jour en jour". Interrogé par Gerontonews sur ce que ce suivi recouvre, son cabinet a expliqué qu'il s'agirait de travailler plus étroitement avec les "acteurs locaux" afin d'obtenir des données.

Brigitte Bourguignon a aussi "demandé aux fédérations de faire remonter des exemples concrets d'assouplissements mis en place sur différents territoires", a rapporté son cabinet.

Le protocole fait en tout cas "consensus", s'est réjouie Clémence Lacour. "On l'a tous salué, il y a pas mal d'avancées", notamment sur le point névralgique que constituait la différenciation entre les résidents vaccinés et les autres, qui "a vraiment été estompée".

Deux bémols toutefois, l'un, "remonté par plusieurs adhérents", sur une mise en difficulté des directeurs, certains n'ayant reçu le document que le 15 mars, alors que les familles attendaient un assouplissement dès le 13 mars (au lendemain de sa diffusion).

Un constat partagé par le Synerpa, a abondé Florence Arnaiz-Maumé.

Autre point d'achoppement pour la Fnaqpa, la possibilité reconnue au médecin coordonnateur d'interdire les sorties dans la famille pour les résidents non vaccinés, ce qui n'est "pas fondé juridiquement" selon Clémence Lacour.

Le vaccin de Pfizer réclamé pour les professionnels

La question de la vaccination des professionnels a aussi été abordée à la réunion avec les fédérations.

Ce 18 mars, [après une suspension de trois jours](#) décidée par Emmanuel Macron, l'Agence européenne du médicament (EMA) [a maintenu son opinion positive sur le produit d'AstraZeneca](#).

Le premier ministre a annoncé lors de sa conférence de presse la reprise de la vaccination avec ce produit le 19 mars dans après-midi chez les médecins de ville et dans les officines, après actualisation de la recommandation de la Haute autorité de santé (HAS).

Le chef du gouvernement se fera lui-même vacciner ce jour-là avec ce produit "pour montrer que nous pouvons avoir toute confiance".

Devant les fédérations, auxquelles elle a parlé la veille de la décision de l'EMA, Brigitte Bourguignon s'est voulue rassurante sur ce vaccin et a annoncé qu'un "point complet sera fait par le professeur Alain Fisher", le président du conseil d'orientation de la stratégie vaccinale, à la prochaine réunion.

Mais [étant donné la défiance](#), les fédérations ont demandé à la ministre s'il était possible de permettre la vaccination de ce public avec le produit de Pfizer/BioNTech ou celui de Moderna, a relaté Clémence Lacour.

"La demande unanime a été faite que l'on préfère à ce stade avoir du Pfizer", a ajouté Florence Arnaiz-Maumé. Ce qui semble être pris en compte par les ARS, qui évoquent ces vaccins dans leurs messages concernant les futures commandes, à destination "des résidents et des professionnels de moins de 50 ans".

Par ailleurs "une rotation, c'est trois livraisons", a éclairé la déléguée générale du Synerpa, se réjouissant qu'une rotation permette donc de réaliser "dans le mois, deux primo-injections".

Les ARS sur le pont pour déployer les tests salivaires

La ministre a aussi assuré aux fédérations "qu'un message a été envoyé aux ARS" le 15 mars "pour déployer les tests salivaires en Ehpad" et dans les structures relevant du champ du handicap.

"Du fait de contraintes liées aux capacités disponibles, le déploiement [...] se fera pour faire du suivi de *cluster*", a précisé Brigitte Bourguignon, ce qui rejoint [l'avis du Haut conseil de la santé publique](#) (HCSP).

Ainsi, "en cas de *cluster*, il sera demandé aux professionnels de réaliser des tests salivaires RT-PCR itératifs jusqu'à l'obtention de deux itérations successives sans nouveaux cas dans l'établissement. Il reste par ailleurs nécessaire de réaliser un test au moindre doute en cas de symptômes", a-t-elle détaillé.

Autre sujet abordé, "les autotests" antigéniques de diagnostic du Covid-19. "[Un avis](#) de la HAS daté [du 16 mars] détaille les conditions d'utilisation de ces tests réalisés sur prélèvement nasal. Ils peuvent être utilisés sur certains publics en 2e intention, dans le cadre d'un dépistage itératif à large échelle et dans le cadre d'une utilisation restreinte à la sphère privée", a détaillé la ministre devant les fédérations, ajoutant qu'ils se révèlent "moins invasifs que les tests nasopharyngés classiques" et qu'elle "travaillait sur leur bon déploiement pour le secteur du grand âge".

Le directeur général de la santé (DGS), Jérôme Salomon, a annoncé le 14 mars sur BFM TV l'arrivée pour cette semaine en France de ces autotests, déjà en vente libre dans plusieurs pays européens.

cbe/ab

Claire Beziau